

L3 juriste d'entreprise

Par **Shudi**, le **12/06/2016** à **12:52**

Bonjour à tous, [smile4]

J'aimerais avoir des renseignements sur une possible réorientation en L3 juriste d'entreprise. En effet, j'ai récemment vu que certaines écoles privées proposaient des formations à distance pour devenir Juriste PME. A la suite de la formation (400h en 6-7 mois) un certificat de réussite ainsi qu'une attestation de formation est délivré. Ils précisent également que cette formation est équivalent à un bac+3.

Je voudrais donc savoir si à la suite de cette formation je peux éventuellement intégrer une L3 pour ne pas viser trop haut directement avec un M1 dans le même domaine.

Je voulais également préciser que dans cette formation j'étudierai entre autres : le patrimoine et la propriété, les responsabilités délictuelles, du droit social, droit des sociétés, recouvrement contentieux, du droit pénal, du droit des contrats etc..

Merci à vous pour vos réponses.

Par **marianne76**, le **12/06/2016** à **13:29**

Bonjour

Il convient déjà de vérifier si le diplôme délivré par cette école est reconnu par l'état

Par **Shudi**, le **12/06/2016** à **23:29**

Bonsoir,

Merci pour vos réponses.

Concernant le diplôme il n'est pas spécifiquement reconnu par l'Etat, mais les formations sont certifiées sous le contrôle pédagogique de l'Etat donc je ne sais pas si ça vaut grand chose...

Ah non l'école est bien française est comme je l'ai dit ci-dessus, l'organisme ou l'école est soumise au contrôle pédagogique de l'Etat.

Je ne sais pas si quelqu'un connaît mais il s'agit de l'école française de comptabilité.

Je vous laisse le liens au cas où si quelqu'un aurait des infos sur cette école.
<http://www.efcformation.com/formation-juridique/formation-juriste-entreprise/formation-a-distance>

Merci.

Par **Camille**, le **13/06/2016** à **00:30**

Bonsoir,

Ecole de [s]comptabilité[/s] ?

Alors...

[citation] *dans cette formation j'étudierai entres autres : le patrimoine et la propriété, les responsabilités délictuelles, du droit social, droit des sociétés, recouvrement contentieux, du droit pénal, du droit des contrats etc..* [/citation]

j'en doute un peu ou très superficiellement et, très probablement, très insuffisamment si vous visez une L3 en droit à la sortie.

Par **Camille**, le **13/06/2016** à **00:38**

Re,

[citation]*Établissement enregistré sous le n°82 69 13238 69. [s]Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'État.* [/s] [/citation]

Formule qui m'inquiète toujours un peu dans un document à caractère publicitaire...

[smile31]

Par **marianne76**, le **13/06/2016** à **09:12**

Bonjour

Je serais vous je chercherais autre chose, cette école se fait payer sans doute très cher pour au final n'avoir même pas l'agrément de l'Etat donc son diplôme n'est pas reconnu et pour un passage en L3 en fac vous êtes mal parti.

Par **Shudi**, le **13/06/2016** à **12:51**

Oui j'ai vu en bas de leur site web que le numéro d'enregistrement ne vaut pas agrément de l'Etat. Merci pour l'information.

Effectivement, je me suis renseigné un peu plus et ce sont juste des formations pour trouver un job dans l'immédiat, et donc entrer dans le monde du travail assez rapidement en ayant des bases juridiques. C'est donc clair que ça ne remplace pas un diplôme d'Etat !

Merci encore pour vos conseils :)